

LES PÊCHES

LA DIVULGATION DU CONTENU DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE KIRBY

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. C'est au sujet du rapport du groupe d'étude sur la pêche dans l'Atlantique. Le premier ministre n'ignore sans doute pas que les pêcheurs de l'Atlantique éprouvent des difficultés parce qu'on tarde à publier le rapport du groupe d'étude. Ma question concerne la ligne de conduite du cabinet à l'égard de ces enquêtes publiques.

Que pense le premier ministre des indiscrétions commises par des membres du groupe d'étude et le ministre des Pêches et Océans au sujet de ce rapport? Il sait que cela sème la confusion. Que va-t-il faire? Et quelle est sa ligne de conduite à l'égard de ces fuites et des fausses rumeurs qui courent au sujet d'une question aussi importante?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député nous demande quelle est notre politique à l'égard des fuites. Nous les réprouvons absolument.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DES RECOMMANDATIONS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, le premier ministre vient juste de blâmer son propre ministre des Pêches et Océans, car c'est lui qui a commis des indiscrétions à l'occasion d'une interview avec un correspondant de la presse londonienne, en Angleterre, au cours de laquelle il a révélé certains éléments essentiels des recommandations faites par le groupe d'étude à l'égard de la pêche dans l'Atlantique. Connaissant les difficultés de ce secteur, le premier ministre peut-il dire, à l'intention des intéressés, ce que le gouvernement compte faire? Va-t-il publier les recommandations? Va-t-il proposer une politique pour résoudre certains problèmes? Ou va-t-il simplement laisser la flotte de pêche de l'Atlantique partir à la dérive à cause de l'indécision du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai entendu, comme vous, le ministre des Pêches répondre à cette même question, hier, au sujet du rapport Kirby. Il a même mentionné le rapport Pearce en disant que le gouvernement l'étudiait actuellement et que ses recommandations seraient rendues publiques. Voilà la réponse qu'a donnée le ministre. Je ne sais pas trop pourquoi le député pose de nouveau la même question.

* * *

LE COMITÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

L'EXCLUSION DE L'EX-PRÉSIDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Moi aussi, je voudrais poser une question au premier ministre. Je voudrais savoir comment il peut concilier ses opinions philosophiques

Questions orales

perspicaces sur «les réactions conditionnées anti-démocratiques du troupeau de moutons libéral» qui a fait volte-face à propos du système Bomarc, en 1963, et l'attitude indépendante du député d'Ottawa-Vanier qui «a protesté contre la dictature du chef», en votant contre le bill C-133 la semaine dernière, ce qui lui a fait perdre sa place au comité permanent des prévisions budgétaires en général?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, par pure curiosité, je voudrais savoir à qui le député a emprunté les propos suivants: «a protesté contre un dictateur».

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, le premier ministre souffre peut-être d'amnésie sélective, qui paralyse parfois son esprit très intéressant. Je cite un passage de l'article du premier ministre paru dans l'édition d'avril 1963 de «Cité Libre», dans lequel le philosophe parlait de la dictature du premier ministre, M. Pearson. Une question supplémentaire, madame le Président. Dans cet article, le premier ministre actuel, qui était alors philosophe, a écrit ceci:

Je remarque au sein de la vieille garde libérale un cynisme dégradant qui ne change pas; chez les jeunes libéraux, j'observe la même . . .

Mme le Président: A l'ordre. La période des questions sert à poser des questions et à y répondre, et pas à faire de longues citations.

M. Nowlan: Ma question est très brève et très pertinente, et elle concerne la moralité politique du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Pour continuer la citation, tirée d'un article que le premier ministre a écrit lui-même . . .

Mme le Président: A l'ordre!

M. Nowlan: Je voudrais poser la question.

Mme le Président: A l'ordre! Je peux certes donner la parole au député pour lui permettre de poser sa question, mais pas pour se lancer dans un débat ni pour citer de longs passages. Je le traite exactement comme les autres députés.

M. Nowlan: Madame le Président, j'essaierai de respecter les contraintes que vous m'imposez.

Mme le Président: Quelle est votre question?

M. Nowlan: Voici la question que je voudrais poser au premier ministre, madame le Président. Puisque le premier ministre a eu une assez bonne renommée de philosophe politique avant de se lancer dans la politique, pourquoi a-t-il changé d'avis, à en juger d'après l'article paru en 1963, où il parlait du «cynisme de la vieille garde libérale» et où il a dit, Dieu merci, qu'il «n'a jamais foulé aux pieds la démocratie»? N'a-t-on pas fait fi de la démocratie en prenant cette sanction contre le député d'Ottawa-Vanier ou bien le premier ministre vient-il de rejoindre les rangs de la «vieille garde libérale cynique»?